
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 21 MARS 2016

Le lundi 21 mars 2016, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 10 mars 2016, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François BRIERE.

Étaient présents :

Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean-Claude BRAUD, Monsieur François BRIERE, Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Madame Yveline DRUEZ, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Marie-Hélène FILLATRE, Madame Anne HAREL, Madame Maryse HEDOUIN, Madame Christine LEBACHELEY, Madame Patricia LECOMTE, Madame Anna PIC, Monsieur François ROUSSEAU, Monsieur Franck TISON, Monsieur Bernard TREHET.

Étaient excusés :

Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Serge DESLANDES, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Jean LEPETIT.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe BAS procuration à Monsieur François BRIERE, Madame Madeleine DUBOST procuration à Madame Anna PIC, Madame Marie-Pierre FAUVEL procuration à Madame Christine LEBACHELEY, Monsieur Jean-Marc JULIENNE procuration à Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Monsieur Marc LEFEVRE procuration à Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean MORIN procuration à Madame Patricia LECOMTE, Madame Valérie NOUVEL procuration à Madame Marie-Hélène FILLATRE, Monsieur Patrice PILLET procuration à Madame Anne HAREL.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien FAGNEN.

* * *

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 21 mars 2016

Service instructeur	:	Direction générale adjointe "Cohésion sociale et territoriale" Délégation à la culture
Titre du rapport	:	Festival Les Traversées Tatihou - Partenariats
Commission	:	Education, culture, jeunesse et sports

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2016-01-05.0-4 du 5 janvier 2016 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Mes chers collègues,

La 22^e édition du festival *les Traversées Tatihou* se déroulera du 9 au 21 août 2016. Cet évènement musical compte parmi les plus singuliers de l'été en lien avec les grandes marées.

Le contexte

Les concerts sur Tatihou sont accessibles à pied et à marée basse. Le public chemine au milieu des parcs à huîtres pendant une trentaine de minutes pour rejoindre l'île et vivre une expérience unique avant de regagner le port de Saint-Vaast-la-Hougue pour d'autres découvertes musicales.

Ces rendez-vous magiques offrent une occasion originale d'aller à la rencontre de cultures souvent méconnues. Plus de 10 jours de concerts et d'animations sont programmés avec une affiche plurielle et ouverte sur le monde. Les choix de programmation sont orientés vers l'éclectisme, le métissage et les rencontres. Le festival met en avant de jeunes talents comme des artistes confirmés et de renommée internationale. Festivaliers et musiciens s'y rencontrent dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Aujourd'hui, le festival, c'est :

- 12 jours de concerts et d'animations
- plus de 150 musiciens accueillis, 22 concerts
- 13800 festivaliers, plus de 80 bénévoles
- 250 tonnes de matériel technique, 20 techniciens, 2 chapiteaux
- du cinéma, des animations, des déambulations dans les rues de St-Vaast-la-Hougue
- un village du festival.

Les partenariats

Le festival n'aurait pu se développer sans le soutien de nombreux partenaires privés et publics :

Les médias (Trad Magazine, France Bleu, Ouest France, La Presse de la Manche), les associations (Cinénaire, comités des fêtes...) ; la **SACEM** qui reconduit son partenariat, avec une proposition de participation doublée à **4 000 €**,

Le Crédit Mutuel, qui s'associe depuis 2013 aux Traversées Tatihou. Partenaire emblématique qui parraine de nombreux événements musicaux en France, et qui propose de reconduire son soutien à hauteur de **15 000 € en 2016**,

L'Agence de L'eau Seine-Normandie : Le festival, bien implanté sur le territoire et en lien avec la mer est aussi l'occasion de sensibiliser le public à la question de l'eau, de la biodiversité et à leurs enjeux. C'est donc naturellement que l'Agence de l'eau Seine-Normandie, s'est associée en 2015 aux Traversées Tatihou pour valoriser le Val de Saire et la côte Est du département, présenter ses actions et échanger avec les festivaliers et les habitants. Elle propose de reconduire ce partenariat autour d'un programme d'activités sur le site du festival, avec une proposition d'un engagement financier de **20 000 €**,

Les collectivités locales : la commune de **Saint-Vaast-la-Hougue**, la **communauté de communes du Val-de-Saire**, ainsi que les collectivités qui accueillent un concert dans le cadre de l'opération *Tatihou Tour* (les 9, 11, 12 et 13 août) à savoir, **Montfarville, Quettehou, Saint-Pierre-Eglise, Barfleur, dont le partenariat financier est cette année formalisé par convention** (modèle ci-annexé). Il convient de souligner la démarche participative de ces communes, qui se traduit désormais par la prise en charge de certaines dépenses d'accueil d'un concert, à hauteur globale estimée pour l'heure, à **13 821 €** pour l'édition 2016.

-
- Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer, et
- à approuver les propositions de partenariat développées ci-dessus,
 - à m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
74 311 74788 859 0 125	39 000,00
74 311 7474 859 0 125	13 821,00

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CP.2016-03-21.5-14 - Festival Les Traversées Tatihou - Partenariats
(rapporteur : Monsieur François BRIERE)

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriale ;

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental donne son accord, dans les conditions exposées dans le rapport, aux partenariats proposés pour l'édition 2016 du festival les Traversées Tatihou.

En conséquence, elle autorise le président à signer les conventions de partenariat correspondantes telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 23

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 21 mars 2016



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20160321-lmc1658935-DE-1-1

Date envoi préfecture : 25/03/16

Date AR préfecture : 25/03/16

Date de publication : 30/03/16